



MAIRIE  
DE  
TRÉGUNC

## Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le douze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUT Dominique - LE GAC Muriel – DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – NIMIS Philippe – LE MAREC Vincent – JOLLIVET Patricia - BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny – BANDZWOLEK Brigitte - CANTIE René - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

**formant la majorité des membres en exercice.**

Objet

**PERSONNEL**  
**COMMUNAL**  
**MISE EN OEUVRE**  
**DE L'EXPERIMENTATION**  
**DE L'ENTRETIEN**  
**PROFESSIONNEL**

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Karine GALBRUN à Anita JOULAIN

- Sylvie VERGOS à Valérie VOISIN

Date de convocation : 5 novembre 2014

Marthe LE GUILLOU est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers  
En exercice : ..... 29  
Nombre de présents : ..... 27  
Nombre de votants : ..... 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte  
transmis au représentant de l'Etat et  
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Rennes dans un délai de  
deux mois.

Monsieur Le Maire expose que depuis le décret n° 2010-716 du 29 juin 2010, les collectivités territoriales ont la possibilité de mettre en place à titre expérimental l'entretien professionnel pour apprécier la valeur professionnelle des fonctionnaires. Celui-ci devrait devenir obligatoire à partir de 2015.

A Trégunc, afin de tester cette façon de faire, certains entretiens de l'année 2013 se sont faits en adoptant la double façon de faire : l'ancienne (notation) et la nouvelle (entretien professionnel).

Il est proposé que l'entretien professionnel se substitue à la notation en 2014 pour tous les fonctionnaires territoriaux titulaires de la commune de Trégunc soumis précédemment à la notation. Cet entretien sera conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent et donnera lieu à un compte-rendu. Cet entretien professionnel constitue un élément de dialogue entre l'agent et son supérieur, permettant de faire le point sur l'année écoulée et de fixer les objectifs professionnels à venir. C'est aussi un moment pour formuler des souhaits de déroulement de la carrière professionnelle de l'agent.

L'évaluation portera principalement sur :

- La valeur professionnelle et la manière de servir (efficacité dans l'emploi, réalisation des objectifs fixés l'année précédente, compétences professionnelles et techniques, qualités relationnelles, capacité à évoluer ou le cas échéant qualités d'encadrement) ;
- La détermination des objectifs assignés à l'agent pour l'année à venir ;
- Les perspectives d'évolution professionnelle et les besoins de formation souhaités par l'agent.

Des formations sont prévues fin novembre et début décembre pour préparer tous les encadrants et agents à ce nouveau dispositif.

Le sujet a été évoqué en comité technique et en groupe de travail. Les critères et le document servant de base à la rédaction du compte-rendu d'entretien ont été distribués aux membres du comité technique en juin 2014. À ce jour aucune demande de modifications des documents n'a été faite. Des adaptations des documents pourront encore être proposées d'ici la tenue des 1ers entretiens et notamment lors du prochain comité technique qui aura lieu fin novembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la mise en place de l'expérimentation des entretiens professionnels à partir de l'année 2014 en remplacement de la notation pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux titulaires selon les modalités exposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 17 novembre 2014

LE MAIRE

Olivier BELLEC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20141118-DE1412117-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2014

Publication : 18/11/2014